

## **Procès-verbal**

### de l'assemblée générale du CNTY

*du 22.03.2024 à 19 h 00*  
*au club*

#### **Ordre du jour :**

1. Bienvenue du Président
  2. Acceptation et votation de l'ordre du jour
  3. Liste des présences et des excusés
    - 3.1 Vérification statutaire
  4. Nomination des scrutateurs d'assemblée
  5. Approbation du procès-verbal de l'assemblée 2023 ;  
PV disponible sur le site Internet du CNTY
  6. Admissions, démissions, radiations
  7. Modification statuts CNTY ; Article 8 b
  8. Rapport de la commission technique
  9. Rapport de la commission voile-jeunesse
  10. Présentation des comptes 2023 (voir annexes)
    - 10.1 Rapport de la commission de vérification des comptes 2023
    - 10.2 Adoption des comptes 2023
    - 10.3 Nomination d'un suppléant vérificateur des comptes
  11. Budget 2024
  12. Renouvellement du comité
    - 12.1 Élection du comité
    - 12.2 Élection du président
  13. Augmentation des cotisations
  14. Programme de la saison 2024
  15. Divers et informations générales
-

## 1. Bienvenue du Président

Cédric Coquelin ouvre la séance à 19 h 05 et salue chaleureusement les membres et le comité. Il demande aux personnes présentes de remplir la liste de présence. Le président signale que, suite à une erreur de copier-coller avec l'ordre du jour du PV de 2023, il n'y a pas lieu de traiter le Point 7 et que l'Article 8 b ne sera par conséquent pas modifié.

## 2. Acceptation et votation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité, avec 1 abstention.

## 3. Liste des présences et des excusés

### Présents :

- Comité : Coquelin Cédric, Biolley Alexandre, Schneider Pierre-Alain, Nicolet Anne-Christine, Jacot Maud, Pasqualino Joseph, Diserens Valérie, Marchand Aude.

### Participants :

- |                           |                         |
|---------------------------|-------------------------|
| o Durrer Bernard          | o Badan Christian       |
| o Gillieron Claude        | o Simon Olivier         |
| o Simon Estelle           | o Rigal Damien          |
| o Berchier Jean-Jacques   | o Corson Nicolas        |
| o Lavanchy Jean-Dominique | o Degen Michel          |
| o Savona Barbara          | o Desponds Christian    |
| o Haas Pierre-André       | o Schneeberger Bertrand |
| o Jaccard Gilbert         | o Varidel Roger         |
| o Vogt Didier             | o Grunder Charles       |
| o Rossel Pierre           | o Cruchet Mathieu       |

### Excusés :

- Martinet Loïc, Michaudet Erwan, Martinet Didier, Tille Dominique, Chevalley Cécile et Pierre-Alain, Trenkler Pablo, Guignard Michel, Bonzon Trudi, Collon Richard, Glayres Didier, Longchamp Françoise, Vuagniaux Cécile, Bodin Elise, Graber Philippe.

### 3.1 Vérification statutaire

Valérie Diserens demande une minute de silence à la mémoire de Michel Braudraz, décédé en 2023.

#### **4. Nomination des scrutateurs d'assemblée**

Christian Desponds et Bertrand Schneeberger sont nommés scrutateurs.

#### **5. Approbation du procès-verbal de l'assemblée 2023 ; PV disponible sur le site Internet du CNTY**

Aucune remarque, aucune abstention. Le PV est accepté.

#### **6. Admissions, démissions, radiations**

##### Admissions 2023 :

5 admissions : Cruchet Mathieu, Gaucher Anne, Sandoz Laurence, Vuille Cindy et Pot Thomas, Stankovic Vesna et Ivan.

##### Démissions 2023 :

4 démissions : Etienne Laurence, Bellon Nicolas, Tan Jérôme, Baudraz Catherine.

##### Radiations 2023 :

2 radiations : Knapp Elma et Werner.

#### **7. Modification statuts CNTY ; Article 8 b**

Comme annoncé en début de séance, ce point saute.

#### **8. Rapport de la commission technique**

Alexandre Biolley fait l'état des lieux des régates organisées par le CNTY : l'Y d'Yvonand, qui s'est tenu le 17 juin, comptait 21 bateaux. Malgré un petit problème de numérotation des voiles, le retour était positif et les participants étaient globalement contents. Le Championnat Corsaire par points, qui a été organisé fin septembre, a recensé seize inscriptions et s'est tenu sur onze manches sur des parcours relativement courts. Les participants étaient fatigués mais très enchantés, et le fair-play était au rendez-vous. Malheureusement, certains régatiers ne pourront revenir cette année et ont dû décliner l'invitation car ils participeront déjà à un championnat à Grandson. Néanmoins, ils souhaiteraient réitérer l'expérience l'année prochaine. En outre, le CNCTY a organisé plusieurs régates Interclubs avec la Matelote et le CVG.

Concernant les bateaux du club, Alexandre explique que la structure gonflable du Valliant devient poreuse. Il remercie par ailleurs Jean-Jacques Berchier et Valérie Diserens de l'entretien du bateau. Enfin, le Guy Marine est au chantier naval pour des réparations dont l'entretien du moteur, et le comité appliquera l'antifouling avant sa mise à l'eau.

## 9. Rapport de la commission voile-jeunesse

Le rapport de Pierre-Alain Schneider se trouve en annexe du présent procès-verbal.

La saison 2023 a débuté le 10 mai, avec deux juniors. Après quelques cours, un des élèves a malheureusement décidé d'arrêter. Sa collègue a décidé de continuer, mais jusqu'à juillet uniquement. Résultat : plus de cours junior, malheureusement. Le 23 juin s'est tenue la sortie en bateau de la classe de la gagnante du concours de dessin de l'affiche de la Fête au port. L'enseignante et les enfants étaient contents. Un jeune seulement a décidé de s'inscrire aux cours, avant d'arrêter trois semaines plus tard pour se lancer dans des cours de boxe. Entre temps, un petit nombre de jeunes s'est essayé aux cours, mais aucun n'a persévéré jusqu'à la fin de la saison.

Le manque de succès et le temps investi les mercredi après-midis sans rien obtenir en retour commencent à peser sur le moral. Les perspectives ne sont pas brillantes. Des flyers ont été déposés durant l'assemblée de l'USL, Anne-Christine Nicolet et Maud Jacot ont déposé des affiches à la Commune d'Yvonand, et le moniteur voile-jeunesse continuera à apposer des affiches dans les vitrines et les commerces du village.

Michel Degen demande si Ben des Vikings distribuera des affiches. Pierre-Alain Schneider lui répond que la collaboration avec ce dernier ne fonctionne que dans un sens.

En outre, le Forum sport et culture, qui devait se tenir le 20 avril, a dû être annulé car seulement quatre sociétés sur 34 s'étaient inscrites pour se présenter aux élèves d'Yvonand.

Néanmoins, le CNTY disposera d'un stand pour présenter ses activités aux visiteurs du marché le 11 avril, de 16 heures à 20 heures. Maud Jacot lance l'appel aux bénévoles pour quatre personnes. Même si elle ne dispose pas encore de la date, elle annonce aussi qu'il serait bien qu'un membre du comité soit présent lors du repas des nouveaux habitants qui se tient à la salle polyvalente afin de présenter le club.

Pierre-Alain Schneider incite les membres présents à faire de la publicité autour d'eux afin d'attirer le plus de juniors possible. Il note que malgré les efforts, il est difficile d'attirer de nouveaux juniors car leur intérêt est moindre, hormis la boxe, le football et les pompiers.

Question d'un membre : Est-ce que le CNTY a pensé à publier un article dans le Tapa-Sabllia ?

Réponse de Pierre-Alain Schneider : Oui, le club l'a déjà fait, et nous pouvons toujours essayer à nouveau pour motiver des juniors...

Le moniteur voile-jeunesse rebondit sur son projet partial intitulé « Vision du futur » et énoncé lors de l'AG de 2023. Il en ressort comme conclusion que le club ne va pas se lancer dans le projet de renouvellement de la flotte. Le but est de travailler sur des formes de financement qui ne mettent pas le club en péril mais permettent d'effectuer des travaux sur les bateaux existants.

Barbara Savona demande où en est la recherche de donateurs pour renouveler la flotte. Pierre-Alain Schneider répond qu'il est en train d'élaborer une brochure avec les modèles de financement possibles à cet effet. En ce moment, le club ne peut déboursier CHF 1000.00 pour une place de port en plus si un nouveau bateau était acheté. Il faut trouver un équilibre, une solution pérenne pour le futur. Il demande d'ailleurs aux membres présents quelle est leur vision du futur : développer un club convivial avec des sorties culturelles ou plutôt un club axé sur la compétition avec des régates et des championnats, ou autre ? Il n'attend pas de réponse sur le moment, mais leur demande d'y songer et de proposer leurs solutions et idées dans les points divers. Il avance qu'il est primordial pour le club de connaître sa trajectoire à venir, avant de repasser la parole à Cédric Coquelin.

Le président remercie son collègue pour sa présentation et son engagement. Avant d'insister sur les perspectives d'avenir du club, il confirme que beaucoup a été fait et qu'il ne sert à rien d'acheter un nouveau bateau pour devoir supporter la place de port. L'organisation d'un championnat suisse au CNTY est infaisable, car plus personne ne sait donner des départs. Les anciens ne sont plus là, et une restructuration s'impose. Ces points seront repris dans les divers.

Le président cède la parole à la comptable et aux rapporteurs.

## **10. Présentation des comptes 2023 (voir annexes)**

La présentation des comptes se trouve en annexe du présent procès-verbal.

Valérie Diserens note une augmentation de CHF 4'400.00 de recettes dues aux manifestations en plus.

Les charges fixes s'élèvent à CHF 22'500.00, ce qui signifie que le club ne peut pas vivre que des cotisations, et que l'organisation d'événements et de manifestations s'avère primordiale. En outre, au niveau du bilan, les actifs, répartis sur trois comptes bancaires, sont plus élevés que ceux de l'exercice 2022.

Question d'un membre : Qui sont les membres débiteurs ?  
Réponse de la comptable : Ce sont les personnes qui n'ont pas payé leur facture à la fin de l'année.

Question d'Olivier Simon : Le club ne peut-il pas couvrir les charges sans les manifestations ?

Réponse de Valérie Diserens : Les charges et les manifestations sont liées. Même si elles engendrent des dépenses en achat de nourriture, de marchandise, de boissons et autres, les manifestations génèrent des rentrées.

### **10.1 Rapport de la commission de vérification des comptes 2023**

Pablo Trenkler est excusé. Didier Vogt explique que son collègue et lui-même ont procédé à la vérification des comptes le 11 mars dernier. Il note le petit bénéfice de CHF 347.53 dégagé par le club pour l'exercice 2023. La comptabilité est de très haut niveau, et le bilan ainsi que le compte de résultat ne comportent rien de particulier à

signaler. De ce fait, Didier Vogt remercie la comptable pour son travail et invite l'assemblée à accepter les comptes sans réserve.

### **10.2 Adoption des comptes 2023**

Les comptes de 2023 sont acceptés à l'unanimité, avec 0 abstention et 0 refus.

### **10.3 Nomination d'un suppléant vérificateur des comptes**

Michel Degen est nommé en tant que vérificateur des comptes.

Claude Gillieron est nommé en tant que suppléant vérificateur des comptes.

## **11. Budget 2024**

Le budget 2024 se trouve en annexe du présent procès-verbal.

Valérie Diserens annonce que les cotisations devront augmenter suite à une augmentation des licences de Swiss Sailing, point qui sera traité ultérieurement par le président. Par ailleurs, le club devrait dégager un bénéfice de CHF 1'725.00 si la météo est au rendez-vous lors de l'Y d'Yvonand.

Le budget 2024 est accepté à l'unanimité.

## **12. Renouvellement du comité**

Cédric Coquelin demande s'il y a des démissions au sein du comité. Il n'y a aucune annonce. Les membres actuels du comité restent donc à leur poste.

Avant de clore ce point, Joseph Pasqualino avance que le comité devrait être formé de neuf membres afin de garantir un nombre impair. Le président demande alors s'il y a des intéressés pour reprendre les deux postes au sein du comité. Il explique le temps d'engagement au club, soit dix séances d'1 h 30-2 h par an, de janvier-février à novembre. Joseph Pasqualino souligne qu'il est important que les nouveaux membres aient quelque chose à apporter.

Damien Rigal se propose en tant que membre de la commission technique et en charge du matériel, et Olivier Simon fait également part de sa volonté de rejoindre le comité.

### **12.1 Élection du comité**

Damien Rigal et Olivier Simon sont élus à l'unanimité, avec 0 abstention et 0 refus.

### **12.2 Élection du président**

Cédric Coquelin annonce qu'il devra quitter le comité suite à une intensification de ses activités professionnelles. Il raconte que les sujets des débats étaient riches et

que c'était un plaisir d'avoir été président pendant ces quatre dernières années, mais qu'il ne dispose plus d'assez de temps pour faire tourner le club.

Il demande alors si quelqu'un souhaite reprendre sa place. Face au manque de réponse, Cédric Coquelin présente Alexandre Biolley, qui est élu président à l'unanimité, avec 0 abstention et 0 refus.

### **13. Augmentation des cotisations**

Avant de quitter son poste, Cédric Coquelin annonce que la présence des membres est primordiale. Qu'il s'agisse de clubs de football ou autres, le quotidien des autres sociétés est pareil que celui du CNTY et le constat est accablant : il manque du monde et les bénévoles ne se bousculent pas au portillon. Avec sept membres au sein du comité, le CNTY ne peut survivre. Il faut plus que vendre de la nourriture et des boissons lors des manifestations. Il faut s'investir, sans quoi le club est en péril.

Les charges augmentent énormément, par exemple l'Y d'Yvonand génère beaucoup de charges, et le club ne peut gagner suffisamment si personne ne ramène sa famille et ses proches lors des manifestations et des événements sportifs. Les régates de la FVLJ recensent 24 bateaux d'inscrits, et les régatiers sont toujours les mêmes, soit des alémaniques avec des bateaux de pointe. Le CNTY a vraiment besoin de ses membres. Suite à cette triste réalité, le club est obligé d'augmenter ses cotisations. En plus de cela, la cotisation de Swiss Sailing est reportée sur le club. Selon lui, l'organisation n'aide pas les clubs et a simplement décidé d'augmenter les cotisations pour 2024. Malgré des discussions animées entre les présidents et les membres des comités des clubs, les membres ayant le droit de vote, en particulier les alémaniques, ont fait pencher la balance envers l'augmentation alors que la Suisse romande est laissée de côté.

Mathieu Cruchet fait la remarque que les cotisations du club de wakeboard ont elles aussi augmenté.

Valérie Diserens explique que Swiss Sailing a augmenté les cotisations de CHF 15.00 au total, dont CHF 10.00 pour la STA (i.e. cotisation interne à Swiss Sailing), et que ces nouveaux chiffres ont été votés le 11 novembre 2023. Même si cette augmentation touche les actifs qui disposent d'une licence, le CNTY se voit par conséquent obligé de reporter cette augmentation sur ses membres.

La comptable annonce les nouvelles cotisations, soit :

- Membre actif individuel : CHF 215.00 ;
- Actif voile couple : CHF 340.00 ;
- Moteur individuel : CHF 140.00 ;
- Moteur couple : CHF 180.00 ;
- Passif individuel : CHF 120.00 ;

– Passif couple : CHF 150.00 ;

– Juniors : le prix reste à CHF 40.00.

Cédric Coquelin avance que les membres du comité ont bien débattu sur ce point. Valérie Diserens explique que le budget 2024 tient compte de ces augmentations. Pierre-Alain Schneider ajoute qu'il y a CHF 15.00 d'augmentation qui touchent tous les membres, et CHF 15.00 d'augmentation de Swiss Sailing, qui touchent les voiliers uniquement.

Pour Christian Desponds, l'augmentation de Swiss Sailing n'est pas justifiée. Il demande combien de membres ont besoin de licence Swiss Sailing. Cédric Coquelin explique que les fédérations de sport ne servent à rien à part encaisser l'argent des membres et sélectionner un petit nombre de personnes pour aller aux jeux Olympiques. Malheureusement, Swiss Sailing est la seule organisation des régates, dont est membre la FVLJ. Swiss Sailing gère aussi les assurances et les règles de course de toutes les régates, et donc il n'est pas conseillé d'organiser une régata sans cette dernière... Les clubs romands sont d'avis que Swiss Sailing ne leur sert à rien mais sont néanmoins obligés de faire partir de la faitière, et que la situation est très difficile à changer

Remarque de Jean-Dominique Lavanchy : Il y a 40 ans, les régates regroupaient du monde. Maintenant, elles n'attirent qu'une minorité financièrement aisée. Le modèle est révolu et générera des démissions supplémentaires.

Maud Jacot décrit la façon de faire de Swiss Sailing et appuie qu'il faudrait sortir de la faitière.

Pierre-Alain Schneider et Cédric Coquelin expliquent qu'il n'y a pas de zone grise pour les membres et qu'il est impossible d'éviter Swiss Sailing.

Jean-Dominique Lavanchy propose alors de sortir du système et de créer un système unique, mais Cédric Coquelin rétorque que ce sujet a déjà été abordé auparavant, en particulier avec les autres clubs du FVLJ. Swiss Sailing coupe les subventions juniors en cas d'absence d'entraîneur olympique, et la Suisse romande n'en compte que deux, contrairement aux régions bernoises et zurichoises qui disposent amplement d'entraîneurs olympiques. Les anciens présidents des clubs FVLJ n'ont pas réussi à faire bouger les choses, et les clubs romands se trouvent donc dans une impasse.

Pierre-Alain Schneider insiste sur le fait qu'il est impossible à l'heure actuelle d'organiser des régates sans être membre de Swiss Sailing.

Christian Desponds tient à souligner que l'augmentation de CHF 15.00 n'est pas catastrophique, mais que ce qui dérange est le fait de payer plus pour quelque chose qui ne revient pas au club, et qu'il serait meilleur marché de prendre une licence journalière pour participer aux régates plutôt que de s'inscrire comme membre actif et subir l'augmentation de Swiss Sailing...



Question d'un membre : Je ne fais pas de régates du tout, même pas au niveau international ; combien de personnes sont dans le même cas que moi ?  
Réponse de Pierre-Alain Schneider : le 90 % des membres.  
Valérie Diserens rajoute que le club recense 34 membres actifs individuels et six membres actifs couple.

Cédric Coquelin demande si l'augmentation des cotisations est acceptée. Les membres présents l'acceptent à l'unanimité, avec 0 abstention et 0 refus.

Remarque d'un membre : Il faudrait informer les membres absents de la différence des augmentations (i.e. les CHF 15.00 pour Swiss Sailing plus les CHF 15.00 pour le club). Un courrier explicatif sera rédigé par la secrétaire, et la comptable précisera ce point sur la facture lors du paiement des nouvelles cotisations.

## **14. Programme de la saison 2024**

Cédric Coquelin annonce le programme de la saison :

- 23 mars : soirée Kara O'Quai à 20 heures ;
- 8 mai et 29 mai : Interclubs organisés par le CNTY ;
- 11 juin : montage des tentes. Les bénévoles sont priés de s'inscrire auprès de Joseph Pasqualino ;
- 14-15 juin : Fête au port. Les bénévoles sont priés de s'inscrire auprès de Maud Jacot et Joseph Pasqualino ;
- 16 juin : démontage des tentes. Les bénévoles sont priés de s'inscrire auprès de Joseph Pasqualino ;
- 19 juin et 21 août : Interclubs organisés par le CNTY ;
- 14 septembre : sortie moteur ;
- 21 septembre : sortie culturelle ;
- 19 octobre : sortie des bateaux du club. Les bénévoles sont priés de s'inscrire auprès du comité ;
- 1<sup>er</sup> novembre : souper des gros bras ;
- 15 novembre : fermeture du club-house.

En plus de cela, les grillades du dimanche ont eu un écho positif lors de la saison 2023. Maud Jacot avance que l'affluence moyenne était de douze personnes. Elle invite par ailleurs les membres présents à organiser leur propre événement, que ce soit un dimanche ou un autre jour, car la participation d'autres personnes pour faire vivre le club est toujours très encourageante.

## 15. Divers et informations générales

Barbara Savona note que la plupart des mailers envoyés via Fairgate atterrissent dans les courriers indésirables. Valérie Diserens explique que chacun doit faire le nécessaire avec sa boîte mail afin de recevoir les mailers.

Pierre-Alain annonce que le sondage quant à l'avenir du club envoyé n'a recueilli que onze réponses. Un participant rétorque que le club n'est en aucun cas responsable du désintérêt des juniors.

Jean-Dominique Lavanchy réitère qu'il y a 40 ans, tout le monde participait et non uniquement les régatiers disposant du meilleur matériel, ce qui décourage la génération de jeunes actuelle.

Christian Desponds note qu'actuellement, plus personne ne navigue, et que Chevroux est le seul club à avoir réussi à organiser des événements conviviaux regroupant 60 participants. Joseph Pasqualino explique que la régata des vieux bateaux de Chevroux attire plus de participants qu'une régata classique.

Michel Degen remarque que beaucoup de régatiers naviguent lors de la semaine du soir. Ne peut-on pas organiser une sortie voile hebdomadaire du soir ? Damien Rigal appuie cette idée. Pierre-Alain Schneider est d'accord de faire de la publicité pour un tel événement, mais il faudrait que les gens sortent et qu'il y ait assez de vent, dans le cas contraire, il s'agirait de se retrouver au club-house et de partager un moment convivial.

Olivier Simon explique que chaque club sportif dispose d'un entraînement hebdomadaire, pourquoi ne pas faire pareil ? Les membres présents habitent à moins de 30 kilomètres du club, certes, mais qu'en est-il des autres, de ceux qui sont inscrits uniquement pour utiliser les sanitaires ? Il n'y a aucun problème si les manifestations suffisent à avoir un fonds de roulement, mais c'est plus grave si le club a besoin des cotisations pour vivre. Les cotisations devraient assurer le fonds de roulement et l'organisation de manifestations devrait être un plus.

Cédric Coquelin rétorque que le succès d'une manifestation dépend de la météo.

Le débat est animé et les propositions ne manquent pas et le président conclut que son successeur aura du pain sur la planche afin de trouver un avenir glorieux et fructueux pour le club.

Avant de clore cette assemblée générale, Alexandre tient à remercier Cédric Coquelin pour son engagement durant ses quatre années de présidence et lui offre une bouteille en guise de cadeau de départ.

La séance est levée à 20 h 40 et les membres sont conviés à un apéritif offert par le CNTY.

**Prochaine assemblée du comité le 4 avril 2024 au club**